



NATIONS UNIES

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'AMÉRIQUE LATINE**

RAPPORT ANNUEL

(30 mars 1960 — 15 mai 1961)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 4

NEW YORK

- 189 (IX). Problèmes sociaux de l'Amérique latine.
 190 (IX). Décentralisation des rouages de l'administration.
 191 (IX). Formation ouvrière concernant les problèmes du développement économique et social.
 192 (IX). Expansion et amélioration de l'enseignement.
 193 (IX). L'enseignement des sciences économiques en Amérique latine.
 194 (IX). Travaux du Comité de coopération économique pour l'Amérique centrale.
 195 (IX). Développement économique du Honduras britannique ou Belize.
 196 (IX). Statistique.
 197 (IX). Prix comparés et pouvoir d'achat des monnaies.
 198 (IX). Développement des moyens d'information en Amérique latine.
 199 (IX). Création d'un Institut de planification du développement économique.
 200 (IX). Répercussions du progrès scientifique et des intégrations régionales sur le développement économique et social de l'Amérique latine.
 201 (IX). Industries de biens de consommation.
 202 (IX). Industrie du papier et de la cellulose.
 203 (IX). Recherche technique.
 204 (IX). Ressources hydrauliques.
 205 (IX). Libération des importations de matériaux de construction.
 206 (IX). Etude et évaluation intégrale des ressources humaines dans l'économie.
 207 (IX). Industries de biens d'équipement.
 208 (IX). Intégration régionale.
 209 (IX). Experts des questions du travail.
 210 (IX). Décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies et renforcement des commissions économiques régionales.
 211 (IX). Coopération avec l'Organisation des Etats américains et la Banque interaméricaine de développement.
 212 (IX). Création d'un bureau de la CEPAL à Bogota.
 213 (IX). Relations avec les organismes interaméricains.
 214 (IX). Rapport du Comité du commerce sur les travaux de sa troisième session.
 215 (IX). Date et lieu de la dixième session.

376. Voici le texte des résolutions énumérées ci-dessus :

181 (IX). Admission du Honduras britannique ou Belize au statut de membre associé de la Commission

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant la demande d'admission du Honduras britannique ou Belize au statut de membre associé de la Commission, présentée par la délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

Tenant compte du document du Secrétariat informant de cette demande les gouvernements membres de la Commission (E/CN.12/581),

Considérant que le Gouvernement du Guatemala a déclaré qu'il appuyait l'admission à la Commission du Honduras britannique ou Belize, dont le destin est lié à celui du continent américain et particulièrement à celui de l'Amérique centrale,

Décide :

1. D'accueillir favorablement la demande du Honduras britannique ou Belize présentée par le Royaume-Uni ;

2. D'admettre le Honduras britannique ou Belize au statut de membre associé de la Commission, conformément aux dispositions de la disposition 3, a, du mandat de la Commission.

6 mai 1961.

182 (IX). Politique agraire

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Notant que le Secrétariat et la FAO ont présenté, notamment, à la neuvième session de la Commission les documents suivants : « Una política agrícola para acelerar el desarrollo económico de América Latina » (E/CN.12/592) et « El papel de la agricultura en los acuerdos latinoamericanos para la formación de mercados comunes o de zonas de libre comercio » (E/CN.12/551),

Considérant que le rythme de croissance de l'économie latino-américaine a eu tendance à se ralentir dans les dernières années, ce qui est dû notamment à l'insuffisance du développement de l'agriculture, dont la cause, dans certains pays, réside — en grande partie — dans les systèmes défectueux de distribution des terres et dans la rigidité de la structure de l'agriculture,

Rappelant les résolutions adoptées en matière de réforme agraire par la cinquième Conférence inter-américaine de l'agriculture, la sixième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et la Commission spéciale de l'OEA pour l'étude de formes nouvelles de coopération économique,

Notant les résolutions adoptées à d'autres sessions de la Commission au sujet de la réforme agraire et du développement de l'agriculture, ainsi que les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social de l'ONU,

Considérant que l'intégration régionale du secteur agricole pose des problèmes spéciaux qui doivent être étudiés selon des critères différents de ceux qui sont appliqués à d'autres secteurs et dont la solution implique la nécessité de coordonner les politiques de production,

Décide :

1. De prendre note avec satisfaction des documents présentés par le Secrétariat et la FAO, et de recommander aux gouvernements de tenir compte des conclusions et recommandations de ces études lorsqu'ils élaborent leur politique agricole, et plus particulièrement de celles qui traitent de la nécessité d'accélérer, le cas échéant, le processus de transformation des structures agraires quand celles-ci sont le principal frein du développement agricole ;

2. De recommander au Secrétariat et à la FAO qu'en effectuant l'étude sur les problèmes de l'économie agricole et de la réforme agraire en Amérique latine qu'ils doivent entreprendre en collaboration avec l'OEA, sur la proposition de cet organisme, ils formulent des suggestions qui aideront les gouvernements à prendre

des mesures de politique nationale et d'action conjuguée sur le plan régional, destinées à surmonter — en respectant la constitution politique de chaque pays — les obstacles de caractère institutionnel qu'opposent au développement économique les structures agraires actuelles et à stimuler la croissance rapide du secteur agricole conformément aux besoins de l'ensemble de l'économie ;

3. De demander au Secrétariat et à la FAO d'affecter un ordre spécial de priorité à l'étude des problèmes que pose l'intégration régionale de l'agriculture et d'organiser à partir des résultats ainsi obtenus, sur convocation du Secrétariat de la CEPAL, des réunions de fonctionnaires gouvernementaux et de représentants des secteurs économiques privés qui, sur le plan technique, élaboreront des propositions précises en vue d'une action multilatérale et accompliront les autres travaux qui permettront aux gouvernements d'adopter des décisions de politique économique dans ce domaine.

12 mai 1961.

183 (IX). L'agriculture et le développement économique équilibré

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que l'on reconnaît les effets défavorables qu'exerce sur le développement économique général le déséquilibre entre le développement de l'agriculture et celui des autres secteurs de l'économie et que, dans ses diverses études économiques, la CEPAL a mentionné les effets néfastes qu'a eus pour le développement économique la lenteur du développement industriel du fait de ses conséquences négatives sur l'accroissement de la demande de produits provenant d'autres secteurs et sur l'accroissement de la productivité de la main-d'œuvre,

Considérant que parmi les objectifs du développement agricole figurent une utilisation plus large des ressources, l'augmentation de la production nationale de produits alimentaires et de matières premières agricoles, l'accroissement de la productivité et l'adoption de mesures visant à une amélioration effective des conditions de vie à la campagne,

Considérant que la réalisation de tels objectifs de développement économique dans l'agriculture risque d'être entravée notamment par l'inefficacité et le coût d'exécution élevé de certaines activités relatives à la commercialisation des produits agricoles et par le coût également élevé de produits industriels caractéristiques des structures internes de prix défavorables au secteur agricole, en ce qui concerne, soit les articles que les agriculteurs doivent acheter pour intensifier leur production, soit les biens de consommation immédiate dont la population rurale a besoin en plus grande quantité pour élever son niveau de vie,

Considérant que des conséquences de ce genre découlent, dans certains cas, de l'application de politiques d'encouragement du développement qui n'ont pas été conçues en vue d'un développement équilibré,

Recommande au Secrétariat de compléter les études qu'il a entreprises en collaboration avec la FAO sur les

effets négatifs du développement déséquilibré des divers secteurs économiques et d'examiner à cet effet les conséquences qui découlent, pour l'agriculture, de processus économiquement inadéquats dans d'autres secteurs, ou de l'application de politiques qui abaissent les revenus du secteur rural ou qui n'ont pas été conçues en vue d'un développement économique équilibré.

12 mai 1961.

184 (IX). Méthodes de planification et expérience dans ce domaine

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant examiné le document E/CN.12/584, présenté par le Secrétariat, qui rend compte de la marche des travaux des groupes consultatifs et traite des problèmes pratiques de la planification du développement économique,

Considérant l'utilité que présenterait pour les gouvernements membres le fait de connaître l'expérience qu'ont les pays de l'application des méthodes de planification du développement économique et social et des mécanismes administratifs de formulation et d'application des plans, ainsi que de l'élaboration des mesures de politique économique-sociale,

Décide :

1. De prendre note avec satisfaction du document E/CN.12/584, présenté par le Secrétariat sur l'expérience des groupes consultatifs et les problèmes pratiques du développement économique :

2. D'inviter le Secrétariat à élargir ce document, pour y faire entrer également des renseignements :

a) Sur les méthodes de formulation et d'application des plans généraux, régionaux et par secteurs, principalement dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et des transports, et sur l'expérience acquise à ce sujet ;

b) Sur les divers systèmes institutionnels, administratifs et techniques appliqués pour la formulation et l'exécution des plans et pour l'élaboration des mesures de politique économique et sociale.

13 mai 1961.

185 (IX). Cycles d'études et réunions techniques régionaux de planification

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant examiné le document relatif à la coopération internationale en vue d'une politique de développement économique en Amérique latine (E/CN.12/582) et celui qui a trait à l'expérience des groupes consultatifs et aux problèmes pratiques du développement économique (E/CN.12/584),

Considérant qu'il est nécessaire que les pays latino-américains procèdent à des échanges de vues sur les méthodes pratiques de planification de leur politique économique et sociale de développement et qu'ils soient au courant des progrès et des expériences qui se réalisent